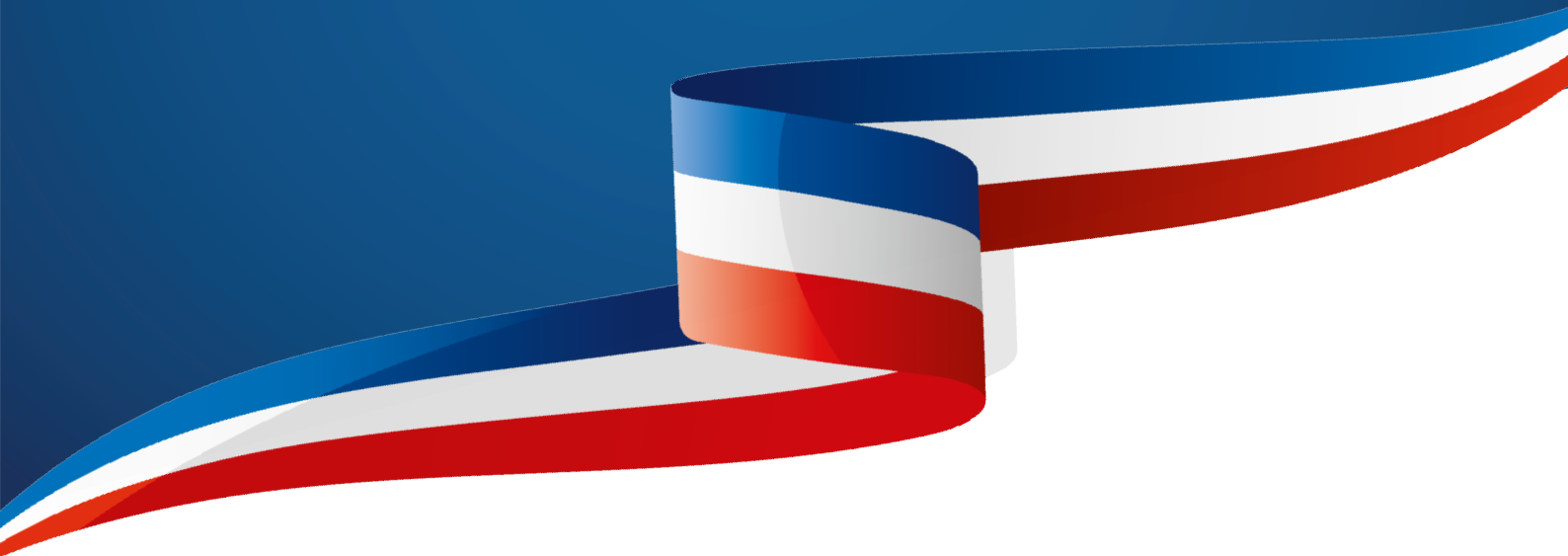


Être Délégué(e) au
Syndicat Départemental
d'Énergies de la Manche



Syndicat
Départemental
d'Énergies
de la Manche


Le délégué
est le trait d'union
entre les attentes de sa collectivité
et les services du SDEM50.

Les Missions du SDEM50

Réunissant 99% des communes Manchoises, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est un des principaux acteurs publics de l'Énergie dans le Département de la Manche. Le SDEM50 agit pour la Transition Énergétique en accompagnant ses collectivités adhérentes depuis la production de l'énergie, en passant par la distribution, jusqu'à son utilisation.

| LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIES

L'électricité



Le SDEM50 est chargé d'organiser le service public de l'électricité pour le compte des communes manchoises qui lui ont transféré cette compétence.


Il exerce notamment chaque année un contrôle approfondi du distributeur d'électricité. Le Syndicat assure également la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux de distribution d'électricité (extension, raccordement, renforcement, effacement & sécurisation). L'exécution est confiée à des

entreprises choisies par appel d'offres. Les travaux du Syndicat induisent ainsi plus de 200 emplois sur le Département.

Le gaz

Le SDEM50 exerce chaque année un contrôle approfondi du distributeur de gaz pour les communes lui ayant transféré cette compétence. Le Syndicat propose également des études de faisabilité de desserte en gaz, l'accompagnement des demande de raccordement au réseau public de gaz et aussi des unités de productions biométhane.


| L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



L'éclairage public est une compétence «à la carte» proposée par le SDEM50 aux communes de la Manche. Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs ainsi que la gestion et la maintenance des installations. Le Syndicat veille à proposer des solutions optimales, économes en énergie, tant pour les travaux neufs, la rénovation des équipements, que pour la maintenance préventive.

| LES ÉNERGIES RENOUVELABLES & L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les énergies renouvelables




Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de centrales solaires photovoltaïques pour le compte de collectivités locales. Il propose également un accompagnement pour la réalisation de chaufferies bois et réseaux de chaleur.

L'efficacité énergétique

Le SDEM50 propose la mise en place d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Il permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes appropriées de mettre en place une politique énergétique, maîtrisée et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

| LA MOBILITÉ DURABLE



Le SDEM50, dans le cadre d'un transfert de compétence, assure la maîtrise d'ouvrage de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques implantées sur le domaine public, ainsi que la maintenance et l'exploitation des bornes. 131 bornes sont déployées dans plus de 78 communes. Ce réseau de bornes, service public de l'électromobilité dans la Manche, se nomme e-charge50. Le SDEM50 propose également les infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène.

| LES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Le SDEM50 exerce pour ses adhérents des missions complémentaires comme : la mise à disposition d'un Système d'Information Géographique, la sensibilisation des usagers aux économies d'énergies et particulièrement des scolaires, la mise à disposition d'un **cadastre solaire** (plateforme interactive qui cartographie à grande échelle le potentiel solaire d'un territoire), l'**achat groupé d'énergies** (électricité & gaz), la mise à disposition d'une plateforme en ligne pour faciliter la déclaration des **Certificats d'Économies d'Énergies**...



Les Instances du SDEM50

415

adhérents
(414 communes
& 1 EPCI)

11

Collèges Territoriaux
&

1

Collège EPCI

78

membres
au Comité
Syndical

+ suppléants

12*

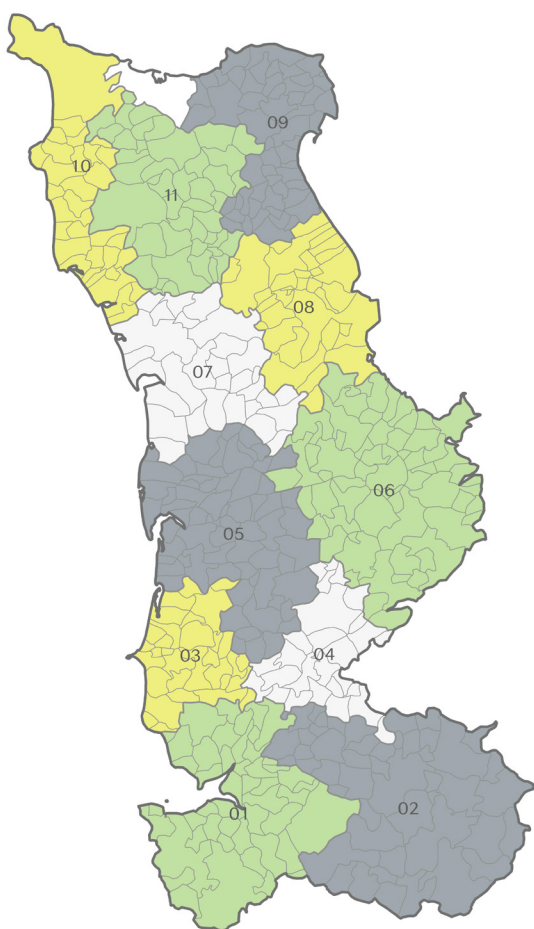
membres au
Bureau Syndical

+ suppléants

*1 par collège

1

Président(e)



| 11 COLLÈGES TERRITORIAUX OU SECTEURS D'ÉNERGIES

(70 membres au Comité Syndical)

n°1 | Avranches - Saint James (9 délégués)

n°2 | Saint Hilaire - Le Mortainais (7 délégués)

n°3 | Granville Terre & Mer (8 délégués)

n°4 | Villedieu (3 délégués)

n°5 | Coutances - Saint Malo de la Lande (8 délégués)

n°6 | Agglomération Saint Loise (10 délégués)

n°7 | Lessay - Sèves et Taute - La Haye du Puits (4 délégués)

n°8 | Carentan - Sainte Mère Église (4 délégués)

n°9 | Saint Pierre Église - Val de Saire - Montebourg (5 délégués)

n°10 | Les Pieux - La Hague - Côte des Isles (6 délégués)

n°11 | Valognes - Bricquebec - Vallée de l'Ouve (6 délégués)

| 1 COLLÈGE EPCI

RÉUNISSANT L'ENSEMBLE DES EPCI MEMBRES

(de 1 à 8 membres au Comité Syndical)

Kit du Délégué SDEM50



Le Président

Élu par le Comité Syndical, le Président est l'exécutif du syndicat. Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical et du Bureau Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et le chef des services du syndicat.

Les Vice-présidents

Élus par le Comité Syndical, les Vice-présidents assistent le Président, qui leur donne délégation pour l'exercice d'une partie de ses fonctions. Ils siègent au Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical

Il se réunit à l'initiative du Président autant que nécessaire. Il est chargé d'assister le Président dans la gestion du Syndicat et peut recevoir délégation du Comité Syndical pour une partie de ses attributions. Chaque membre du Bureau est porteur d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président ou le Vice-président compétent, rend compte le cas échéant des travaux du Bureau et des attributions que celui-ci a exercé par délégation. Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres du Comité Syndical.



Le Comité Syndical

Le Comité Syndical est un organe délibérant unique, chargé d'administrer le Syndicat mixte. Il se compose de délégués élus par les membres lors des réunions des collèges territoriaux. Tous les membres du Comité Syndical prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous, notamment :

- ▶ élection du Président et des membres du Bureau Syndical,
- ▶ débat d'orientation budgétaire,
- ▶ vote du budget,
- ▶ approbation du compte administratif,
- ▶ décisions relatives aux modifications des statuts du Syndicat...

Les délégués des collectivités

Élus par les communes et EPCI adhérents, ils sont membres des collèges territoriaux qui se déroulent 1 à 2 fois par an sur leur territoire.

Le Bureau Syndical est composé du Président et de 12 membres (dont X** Vice-Présidents). Conformément aux articles L.5211-2 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut attribuer à chaque vice-président des délégations spécifiques.*

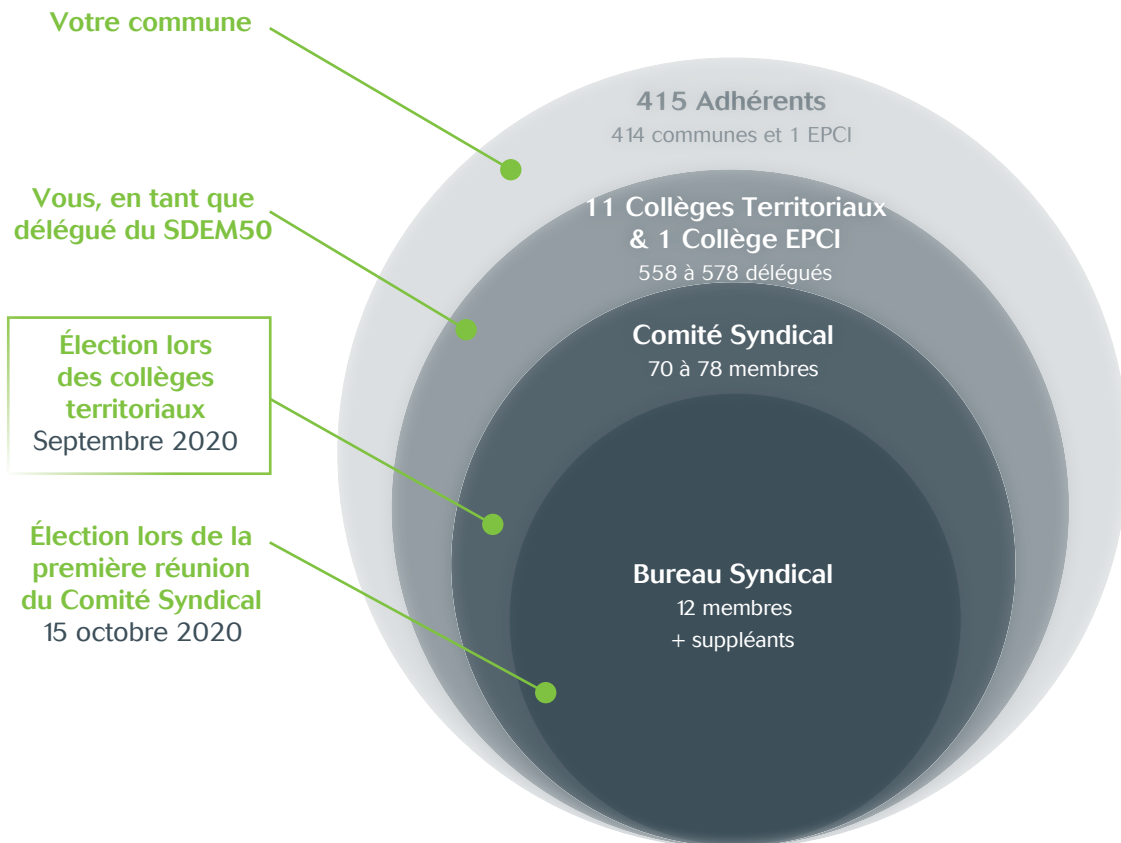
**1 membre par Collège*

***Le nombre de Vice-Présidents sera défini lors de la réunion d'installation du Comité Syndical.*



Le nouveau siège social du SDEM50 sortira bientôt de terre... Un bâtiment tertiaire exemplaire en termes de performance énergétique, de maîtrise environnementale, de production d'énergies renouvelables et de confort pour ses usagers.

Des espaces seront également dédiés aux membres du Bureau Syndical afin de faciliter leur travail au quotidien.



Les moyens & outils du SDEM50

Le SDEM50 met à disposition des outils qui permettent aux délégués d'exercer pleinement leurs missions au sein du syndicat.

| UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Au quotidien, le délégué peut faire appel aux équipes techniques et administratives du syndicat. **Chaque collectivité dispose de référents techniques locaux** pour le suivi des chantiers et des projets.

| DES RENCONTRES PÉRIODIQUES ET DES RÉUNIONS THÉMATIQUES

Une à deux fois par an, le SDEM50 réunit les collèges territoriaux. Ces réunions sont des **moments privilégiés d'échanges** avec les délégués de ses collectivités adhérentes. En outre, en fonction de l'actualité de l'énergie et du SDEM50, des réunions thématiques, plus techniques, sont organisées au siège du syndicat à Saint-Lô.

| LES SUPPORTS D'INFORMATION

Chaque délégué est destinataire des supports de communication conçus par le SDEM50 pour être informé des actualités du syndicat et du secteur énergétique en général. Les délégués reçoivent des informations quotidiennes et **le rapport d'activité annuel du syndicat qu'ils sont invités à présenter en conseil.**

Kit du Délégué SDEM50

| LES OUTILS DIGITAUX

Le SDEM50 dispose d'un site Internet, **sdem50.fr**, dont un espace extranet «élus» réservé aux membres du Comité Syndical donne accès aux actualités du SDEM50.

Trois autres sites Internet complètent l'information numérique du syndicat :

- ▶ **e-charge50.fr** : site du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques
- ▶ **sig.sdem50.fr** : portail d'information géographique du SDEM50
- ▶ **check-ep.sirap.fr** : outil en ligne dédié à l'éclairage public géré par le syndicat

Le syndicat possède également des comptes sur les réseaux sociaux :

- ▶ Facebook : **@sdem50**
- ▶ Twitter : **@sdem_50**
- ▶ Youtube : **Communication SDEM50**



Les Missions du Délégué

Lors des dernières élections municipales, les communes adhérentes ont désigné un(e) ou plusieurs élu(e)s délégué(e)s pour siéger au SDEM50. Ces délégués sont :

- ▶ sensibles aux questions de l'**Énergie**,
- ▶ sensibles à la **Transition Énergétique**.

Le SDEM50 s'appuie sur les délégués communaux et communautaires pour établir de nouveaux projets adaptés à son territoire. Le délégué peut faire remonter **les besoins, faire un bilan annuel et être le référent « SDEM50 » au sein de son équipe municipale ou communautaire**. Le délégué est aussi un moteur de la réflexion communale ou intercommunale au sein sa collectivité. Être délégué au SDEM50, c'est participer activement à ses activités car le syndicat est l'émanation des élus de tous les territoires. Être délégué est un engagement au service de tous.

Les délégués communaux et intercommunaux sont les porte-paroles de leur collectivité au sein des secteurs d'énergies. Ces différentes réunions sont l'occasion de faire le point avec les services du SDEM50, sur les orientations proposées par le Comité Syndical, sur les travaux prévus et réalisés, sur les études et les réclamations en cours et sur tous les points intéressants en lien avec les différentes missions du SDEM50. Elles permettent d'améliorer la coordination entre les actions du syndicat et celles de ses adhérents. Des débats sur des sujets d'actualité concernant l'énergie sont également organisés lors de ces rencontres.



Alain LECHEVALIER
Membre du Bureau Syndical

«Adjoint au Maire des Moitiers d'Allonne, je suis élu au Bureau du SDEM50 depuis 2014. J'ai été témoin et acteur de l'évolution très rapide des compétences et missions du SDEM50, évolution rendue indispensable par une prise de conscience très forte en matière de développement durable. Mon rôle en tant qu'élu est d'accompagner ces changements et évolutions, de comprendre, de discuter et de valider le choix des orientations techniques et prospectives fait par les équipes du SDEM50.»



Combien de temps ça me prend par an ?

- ▶ Les réunions de secteurs d'énergies sur le Département (1 à 2 fois par an)
- ▶ Si membre du Comité Syndical (5 réunions/an)
- ▶ Si membre du Bureau Syndical (10 réunions/an et 1 journée d'intégration)
- ▶ Si Vice-Président, participation aux commissions et/ou réunions de travail en lien avec la délégation (15 réunions/an)
- ▶ Restitution au conseil municipal des réunions de secteurs d'énergies ainsi que sur le Rapport Annuel du SDEM50 (2/3 soirées en conseil municipal)



Les + du délégué SDEM50

- ▶ Être destinataire d'informations spécifiques envoyées régulièrement par le SDEM50 (supports de communication)
- ▶ Participer aux réunions de secteurs d'énergies
- ▶ Être invité aux réunions techniques ou thématiques, visites d'installation
- ▶ S'appuyer sur un réseau d'autres délégués au SDEM50

La Charte du délégué au SDEM50

Pour vous aider à comprendre le rôle du délégué au SDEM50, une charte a été rédigée. Elle donne l'essence des missions de l'élu tout au long de son mandat. Agissant pour l'intérêt général, le délégué s'implique de manière neutre pour un meilleur service public de l'énergie et pour répondre au mieux aux besoins des collectivités.

- 1 | Le délégué représente la position du conseil municipal ou communautaire dans lequel il est élu.
- 2 | Le délégué est l'intermédiaire entre le SDEM50 et son conseil municipal.
- 3 | Le délégué est garant de l'image du SDEM50 auprès des élus et services de sa collectivité.
- 4 | Le délégué informe son conseil des décisions et projets du SDEM50.
- 5 | Le délégué fait remonter aux services de sa collectivité les informations relatives au SDEM50 et les travaux du syndicat sur son territoire.
- 6 | Le délégué participe à l'élaboration des orientations du SDEM50, afin que le syndicat réponde au mieux aux besoins de sa collectivité.
- 7 | Le délégué assiste le SDEM50 dans l'organisation d'actions sur son territoire.
- 8 | Le délégué se forme et s'informe pour comprendre les enjeux du SDEM50.
- 9 | Le délégué s'efforce d'être présent à chaque réunion à laquelle il est convoqué en fonction de son mandat : collèges territoriaux, comité syndical, bureau syndical et commissions.
- 10 | Le délégué agit dans l'intérêt du SDEM50 et de sa collectivité.

DIRECTION



Pascal DEBOISLOREY
Directeur Général



David PIEDAGNEL
Directeur Général Adjoint

CHARGÉ DE MISSION



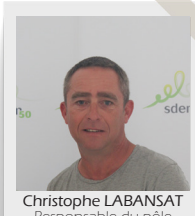
Olivier LEVAVASSEUR
Chargée Mission QVT

COMMUNICATION



Lise BOURDON
Chargée de Communication

TRAVAUX NEUFS



Christophe LABANSAT
Responsable du pôle



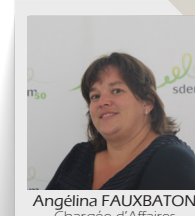
Frédérique BINIGUER
Assistante



Hugues CHRÉTIEN
Chargé d'Affaires



Caroline COYAC
Chargée d'Affaires



Angéline FAUXBATON
Chargée d'Affaires



Nicolas GAUTIER
Chargé d'Affaires



Lucile LEMALE
Chargée d'Affaires



Nicole PICOT
Assistante

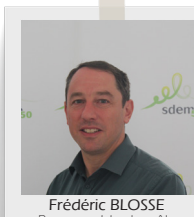


Sébastien REBOURS
Chargé d'Affaires



Sébastien VORON
Administrateur SIG

**ÉCLAIRAGE
PUBLIC - BORNES
DE RECHARGE**



Frédéric BLOSSE
Responsable du pôle



Héliène CHALLENGE
Assistante



Sylvère ÉNÉE
Technicien Eclairage-Public



Mathieu LEMONCHOIS
Technicien Eclairage-Public

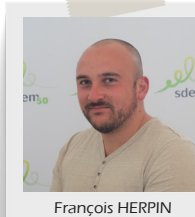


Claudine WOLFF
Assistante

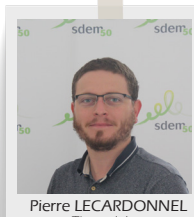
ÉNERGIES



Michel RAULT
Responsable du pôle



François HERPIN
Thermicien



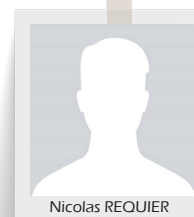
Pierre LECARDONNEL
Thermicien



Vignie LEGRAND
Assistante



Gilles MARIN
Animateur



Nicolas REQUIER
Apprenti



Étienne TRÉOL
Thermicien

**JURIDIQUE &
COMMANDE
PUBLIQUE**



John RAULT
Responsable du pôle



Sabrina BUKIN
Assistante



Jean-Baptiste LETOMBE
Assistant

**IRH & MOYENS
GÉNÉRAUX**



Mirelle PAIGNON
Responsable du pôle



Nathalie BONJOUR
Assistante



Magalie BOUSSER
Assistante

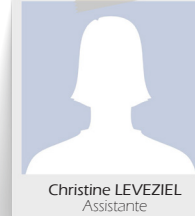
FINANCES



Delphine LOYANT
Responsable du pôle

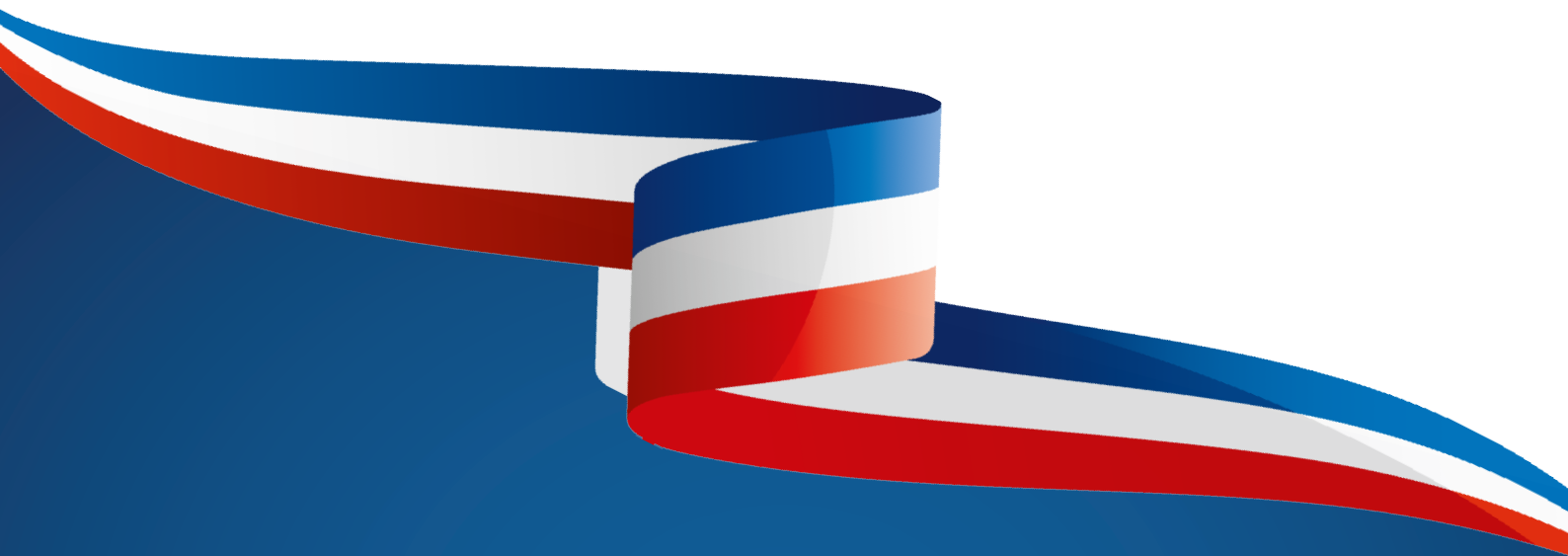


Sandrine GERVAISE
Assistante



Christine LEVEZIEL
Assistante





CS 32708 - 11 rue Dame Denise 50008 Saint-Lô Cedex | Tél. 02 33 77 18 95
Fax. 02 33 77 81 85 | Email. sdem@sdem50.fr | www.sdem50.fr